

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUIN 2010

Le dix huit juin deux mil dix à vingt heures, les membres du conseil municipal de la commune de SAINT-BEAUZIRE se sont réunis sur convocation en date du 11 juin 2010 adressée par Monsieur CORGER Hervé, Maire.

Présents ASTIER Raymond, BERNARD Sylvie, CHAPEY Gérard, CHARCOT Catherine, CHAUVE Pierre, CHERASSE Yvette, CORGER Hervé, DEBAIN Christiane, DUPUIS Alain, FOURNIER Michel, GIRAUDET Thierry, JEAN Brigitte, MIZOULE Jacqueline.

Pouvoirs : M. BOILE Antoine à M. CHAUVE Pierre
M. BOISSAT Paul à M. FOURNIER Michel
Mme FAYARD Monique à M. CORGER Hervé
Mme MITON Sophie à Mme CHARCOT Catherine
M. PEREZ Pierre à M. GIRAUDET Thierry
Mme RASTOIX Pascale à Mme CHERASSE Yvette

Secrétaire de séance : Christiane DEBAIN

Secrétaire administrative : Catherine BRIFFOND

Monsieur le Maire propose d'ajouter 3 délibérations à l'ordre du jour :

SIEG : rénovation EP Divers

Adhésion au SIEG : Communauté de communes Limagne d'Ennezat

Convention APAVE

Demande acceptée à l'unanimité

ORDRE DU JOUR :

Ticket restaurant

Ouvertures de crédit

Virements de crédit

Festival BD 2010/2011

Commissions intercommunales

Questions diverses

1. ADHESION AU SIEG : Communauté de communes Limagne d'Ennezat

Lors de sa séance du 1^{er} juin 2010, le conseil communautaire a accepté son adhésion au Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy de Dôme pour la compétence « Eclairage Public ».

Les communes qui composent la Communauté de communes doivent maintenant délibérer sur cette adhésion.

Monsieur le Maire propose de valider l'adhésion au SIEG de la Communauté de communes Limagne d'Ennezat comme proposé précédemment.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

2. SIEG rénovation EP Divers

Monsieur le maire rappelle que la municipalité avait validé la proposition du Sieg concernant la remise en état de notre parc d'éclairage public, sur trois années.

Pour l'année 2010, la première tranche de travaux avait été inscrite au budget à hauteur de 28 470,23 € TTC pour la commune. Pour mener à bien cette opération, il convient de valider la proposition du SIEG par délibération.

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'il y a lieu de prévoir la réalisation des travaux suivants :

RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC DIVERS

Un avant projet de ces travaux a été réalisé par le Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy de Dôme auquel la commune est adhérente.

L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles s'élève à : 64 000 € HT.

Conformément aux décisions prises par son comité, le 15 novembre 2008, le Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en les finançant dans la proportion de 55 % du montant HT pour les travaux d'Eclairage et de 60 % du montant HT pour les travaux de mise en conformité.

Compte tenu de ces dispositions, la subvention communale s'établit comme suit :

ECLAIRAGE	57 404.74 € X 0.45 =	25 832.13 €
CONFORMITE EP	6 595.26 € X 0.40 =	2 638.10 €
TOTAL		28 470.23 €

La totalité de la TVA grevant ces dépenses sera récupérée par le SIEG.

Cette subvention sera revue en fin de travaux pour être réajustée suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver l'avant projet des travaux d'éclairage public présenté par Monsieur le Maire,
- de demander l'inscription de ces travaux au Programme 2010 du Syndicat d'Electricité et de Gaz du Puy de Dôme,
- de fixer la subvention de la commune au financement des dépenses à 28 470.23 € et d'autoriser Monsieur le Maire à verser cette somme, après réajustement du décompte définitif, dans la caisse du Receveur du Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy de Dôme,
- de prévoir à cet effet les inscriptions nécessaires lors de la prochaine décision budgétaire

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

3. TICKET RESTAURANT

Monsieur le Maire propose la mise en place des chèques « déjeuner » pour les agents pouvant y prétendre. Après étude, il est proposé d'instaurer les « chèques déjeuner » et d'en fixer la valeur à 3.90 € l'unité avec une prise en charge de la commune à hauteur de 2.34 €.

Après en avoir délibéré, le conseil :

- donne son accord pour instaurer les « chèques déjeuner » à compter du 1^{er} septembre 2010,
- décide de fixer la valeur du « chèque déjeuner » à 3.90 € avec une prise en charge de la commune à hauteur de 2.34 €,
- décide que le nombre de « chèques déjeuner » sera calculé au prorata du temps de travail pour les agents salariés à temps non complet,
- décide d'ouvrir les crédits budgétaires nécessaires et d'inscrire la somme au budget communal,
- autorise le Maire à signer tout document ayant trait à l'instauration des « chèques déjeuner ».

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

4. OUVERTURE DE CREDITS

a) Dégrèvement TLE :

Un changement de catégorie de construction a permis au service de l'assiette d'accorder un dégrèvement à Mr DA SILVA et Melle BRIFFOND de la Taxe Locale d'Equipement pour permis de construire.

Le montant du dégrèvement s'élève à 1366 €.

Il conviendrait d'effectuer le remboursement au compte 10223 « Taxe Locale d'Equipement.

Après en avoir délibéré, l'assemblée décide d'autoriser l'ouverture des crédits ci-après :

- Un virement de crédits qui consiste à diminuer ceux inscrits sur l'article 61522 d'un montant de 1366.00 € et d'augmenter d'autant ceux inscrits sur l'article 023 prélèvement pour dépenses d'investissement).

- Un vote supplémentaire de 446.00 € sur la section d'investissement.

- Recettes : article 021 : prélèvement sur recettes de fonctionnement,

- Dépenses : 10223 1366.00 €

VOTE : Pour à l'unanimité des présents

b) Vente terrain Puy Chany

Il conviendrait d'effectuer les ouvertures de crédits suivantes :

Fonctionnement :

Dépenses : compte 675/042 : 68 950 €

Dépenses : compte 676/042 : 9 850 €

Investissement

Recettes : compte 192/040 9 850 €

Recettes : compte 2111/040 68 950 €

VOTE : Pour à l'unanimité des présents

c) Vente terrains Communauté de communes Limagne d'Ennezat :

Il conviendrait d'effectuer les ouvertures de crédits suivantes :

Investissement

Dépenses : compte 20441/041 188 347.00 €

Recettes : compte 2111/041 188 347.00 €

VOTE : Pour à l'unanimité des présents

d) Vente Camion :

Il conviendrait d'effectuer les ouvertures de crédits suivantes :

Fonctionnement :

Dépenses : compte 675/042 : 26 935.00 €

Dépenses : compte 192/040 : 24 435.00 €

Investissement

Recettes : compte 776/042 24 435.00 €

Recettes : compte 2182/040 26 935.00 €

VOTE : Pour à l'unanimité des présents

5. VIREMENT DE CREDITS

Monsieur le Maire expose au conseil que les crédits prévus à certains chapitres du budget de l'exercice 2010 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après :

OBJET DES DEPENSES	DIMINUTION SUR CREDITS DEJA ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	Chapitre et article	sommes	Chapitre et articles	sommes
Vente terrain et véhicules	1341(099)	4815.00	024	4815.00

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

6. CONVENTION APAVE

Dans le cadre des travaux de renforcement des poutres de la salle des fêtes, il convient de passer une convention de :

« Contrôle technique de construction »

avec la Société APAVE pour un montant de 1016.60 € TTC.

Après en avoir délibéré, l'assemblée adopte la proposition ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

7. FESTIVAL BD 2010/2011

L'Association BD en Limagne s'est félicité de l'organisation du premier festival de bande dessinée à Saint-Beauzire entraînant dans leur sillage l'équipe municipale, des représentants des associations locales et de nombreux bénévoles. Elle remercie tous les sponsors publics et privés qui ont apporté leur contribution financière indispensable. Elle félicite chaleureusement toutes les personnes impliquées dans cette belle aventure : les représentants des associations de la commune, les animateurs et bénévoles des bibliothèques ainsi que les écoles de la Communauté de commune et les 29 auteurs présents.

Le bilan : 800 entrées payantes et 200 non payantes. Environ 500 Euros de bénéfice.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'association s'est réunie récemment et devant un tel succès de cette première édition, propose reconduire ce festival départemental qui aurait lieu les 14 et 15 Mai 2011, en partenariat avec la municipalité.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

8. COMMISSIONS INTERCOMMUNALES

Monsieur le maire présente les différentes commissions de la Communauté de communes Limagne d'Ennezat. Il demande aux élus s'ils désirent participer à ces commissions, sachant que certains élus participent déjà à certaines commissions.

1^{ère} commission : enfance-jeunesse

Michel Pradel

Centre de Loisirs, RAM (Relais Assistantes Maternelles), Multi-Accueil, PEL.

2^{ème} commission : affaires sociales

Michel Pradel

Aide à domicile, repas à domicile.

3^{ème} commission : culture, sports et loisirs

Christiane Arveuf

Ecole de musique, bibliothèques, sports, patrimoine, sentiers de randonnée, tourisme, repassage, jardinage, insertion.

Mme BERNARD et Mme DEBAIN participent à cette commission.

4^{ème} commission : aménagement du territoire et développement durable

Hervé Corger

Habitat, Zone Pilote Habitat, vallée de la Morge, Contrat de restauration et d'entretien des rivières, zone de petit passage, zone de développement éolien, transport et covoiturage, SCOT, communication.

Mrs ASTIER, DUPUIS, BOILE et Mme BERNARD participent à cette commission.

5^{ème} commission : administration générale

Joël Treillon

Budgets, quotient familial, personnel, EHPAD, Biopôle et zones d'activités.

Mr FOURNIER participe à cette commission.

9. QUESTIONS DIVERSES

Zone Pilote Habitat :

Suite au désengagement du groupe Bouygues, une réunion a eu lieu le 31 mai avec de nouveaux prétendants. Une réponse sera apportée mi-juillet.

Achat St Joseph :

Le bornage a été réalisé. Nous n'avons toujours pas de nouvelles de la Congrégation concernant l'achat de la parcelle.

Plan Local d'urbanisme :

Dans le cadre du SCOT, le règlement d'urbanisme sera revu ;

Zone 30 Traverse du Bourg :

Les travaux devraient démarrer vers le 26 juillet.

Vestiaires foot :

M. BOILE et M. CHAUVE ont visité des vestiaires en préfabriqués.

Une réunion de concertation sera programmée pour définir le programme à mettre en place.

Assainissement Epinet :

Ouverture des plis le 22 juin à 11 heures

Culture et communication :

Médiathèque : l'informatisation du fonds documentation est terminée. Une fiche individuelle d'inscription est à remplir à l'accueil de l'Espace Culturel et à partir du 1^{er} septembre 2010 toute personne inscrite devra présenter obligatoirement sa carte d'adhérent pour emprunter des documents.

Randonnée chantée et contée le samedi 3 juillet de Puy Chany à Tarnat. Rendez-vous à 14 heures à Puy Chany.

Agendas :

25 juin à 18 h : conseil d'école

1^{er} juillet à 14 h : Natura 2000

22 juillet à 11 h : ouverture des plis

23 juillet à 20 heures : Conseil municipal

17 octobre : semaine solidarité Secours Populaire : rando